



17 avril 2020

## Crédits de prime pour la garantie Frais dentaires et la garantie Frais médicaux

La pandémie est un défi pour tout le monde, particulièrement pour les petites entreprises. Et nous continuons de chercher des moyens d'alléger leur fardeau financier tout en maintenant la couverture dont les participants ont besoin.

Nous sommes heureux de vous proposer une nouvelle solution : des crédits de prime pour la garantie Frais dentaires et pour les volets de la garantie Frais médicaux qui ne concernent pas les médicaments.

Depuis le début de la pandémie, les participants utilisent moins la garantie Frais dentaires et certains éléments de la garantie Frais médicaux. Les crédits de prime que nous offrons reflètent cette utilisation plus faible. Nous espérons que ces crédits aideront nos Clients à faire face à leurs besoins en matière de rentrées de fonds.

Voici les changements que nous apportons pour les Clients ayant un régime sans participation aux résultats :

- **Crédit de 50 % sur les primes de la garantie Frais dentaires qui ont été payées.** Il n'y a pratiquement plus d'examen de routine chez le dentiste depuis le début de la pandémie. Nous offrons un crédit de prime de 50 % par mois. Nous appliquerons le crédit du mois d'avril à la facture du 1<sup>er</sup> juin du Client. Nous réévaluerons la situation tous les mois.
- **Crédit de 20 % sur les primes de la garantie Frais médicaux qui ne concernent pas les médicaments.** L'utilisation des médicaments sur ordonnance n'a pas diminué depuis le début de la pandémie. Cependant, nous constatons une diminution du nombre de demandes de règlement – bien que les participants utilisent de plus en plus les soins virtuels offerts par divers spécialistes paramédicaux. Pour cette raison, nous offrons un crédit de prime de 20 % sur la portion de la garantie Frais médicaux qui ne concerne pas les médicaments. Ce crédit correspond à environ 8 % ou 9 % de la prime totale de la garantie Frais médicaux. Comme pour le crédit sur les primes de la garantie Frais dentaires, nous appliquerons le crédit du mois d'avril à la facture du 1<sup>er</sup> juin. Nous réévaluerons la situation tous les mois.

Nous réexaminerons ces crédits chaque mois. Nous prévoyons que l'utilisation du régime reviendra à la normale une fois que les restrictions liées à la pandémie auront été levées.

# Communication spéciale



D'ici là, nous serons là pour vous et les participants de votre régime, qui continueront d'avoir un accès complet à leur couverture pendant et après la pandémie.

## **Merci**

Vos commentaires sur notre réponse à la COVID-19 sont précieux. Nous espérons que ces crédits de prime vous aideront, vous et votre entreprise, en ces temps difficiles.

## **Des questions?**

Si vous avez des questions sur ces crédits, veuillez communiquer avec votre représentant aux Garanties collectives de la Sun Life.